

HELLEVILLE



BULLETIN MUNICIPAL

N°3 - AUTOMNE 2009

Voici déjà, certains diront peut être enfin, le numéro trois du bulletin municipal. A l'avenir il s'efforcera d'être semestriel avec un numéro « printemps » courant mars et un numéro « automne » courant septembre.

A côté d'une partie information il voudrait rendre compte de la vie communale. Etre un lieu où chacun, association ou particulier, puisse annoncer et/ou relater les événements importants pour lui. Discuter de la vie communale, faire des propositions, exposer des problèmes qui lui tiennent à cœur.

Enfin un appel est fait à tous ceux qui pourraient faire revivre le passé de la commune : lieux, événements, personnages illustres. A ce sujet, l'ensemble du conseil remercie chaleureusement Madame Buanic pour son intéressante contribution et espère que son exemple fera des émules.

La rédaction

Le mot du maire

L'été se termine, l'automne arrive et c'est déjà la rentrée pour les enfants.

C'est aussi la rentrée pour la grippe A et vous trouverez dans le bulletin les dernières recommandations gouvernementales en cas d'infection. Restons vigilants sans céder à la panique et je reste disponible pour tout renseignement.

Après un mois d'août calme, le rythme reprend en septembre avec l'aménagement de la voirie de la chasse à Genets qui devrait être terminé fin septembre : en effet les travaux de viabilisation du dernier lotissement n'ont pas permis de commencer avant. Les logements communaux sont actuellement tous loués avec des changements de locataire durant le mois d'août.

D'autre part nous attendons le projet du conseil général pour finaliser l'aménagement du giratoire du calvaire.

Je rappelle que le repas de nos anciens aura lieu le 19 septembre 2009 au Ranch et les inscriptions sont à faire en Mairie.

Je vous souhaite à tous une bonne rentrée

JF Lamotte

Le point sur

A- Un commerce dans le bourg

Lors de l'élection municipale nous avons inscrits dans notre programme « l'étude de faisabilité d'un commerce dans le bourg ». Un groupe de travail a donc travaillé sur ce sujet et je vous rends compte du résultat.

Face à une demande exprimée par plusieurs Hellevillais, le groupe de travail a pris contact avec la chambre de commerce et de l'industrie (CCI) pour faire une étude de besoin nécessaire pour obtenir des subventions pour aménager un local. La CCI avant de lancer cette étude de besoin fait habituellement une pré-étude qui est une étude la zone de chalandise, les activités envisageables, la clientèle, la concurrence, le marché théorique et le chiffre d'affaire potentiel. Ces données mises en parallèle avec les indicateurs de l'INSEE sur les dépenses moyennes des ménages permettent d'avoir une approche de la rentabilité potentielle et donc la marge potentielle du commerçant. Au regard de cette première analyse le marché n'apparaît pas suffisant pour envisager la création d'un « multiservices » sur la commune de Helleville telle est la conclusion de Mme Morby du service Direction Entreprises et Territoire de la CCI. La CCI ne fera donc pas une étude de besoin plus précise.

Au final, il faut une population plus importante autour de 1000 habitants, sachant qu'il existe des commerces historiques à 5 kilomètres aux alentours. D'autre part le passage important de véhicules dans le bourg ne peut être qu'un surplus pour le commerce, mais en aucun cas être pris en compte pour la zone de chalandise. Cette pré-étude ne dispense en aucun cas une personne voulant créer un projet privé.

Cette pré-étude est disponible pour consultation en Mairie.

Une solution intermédiaire serait de demander à des commerçants ambulants de venir faire des permanences à heures fixes et connues de la population sur la commune pour apporter un service.

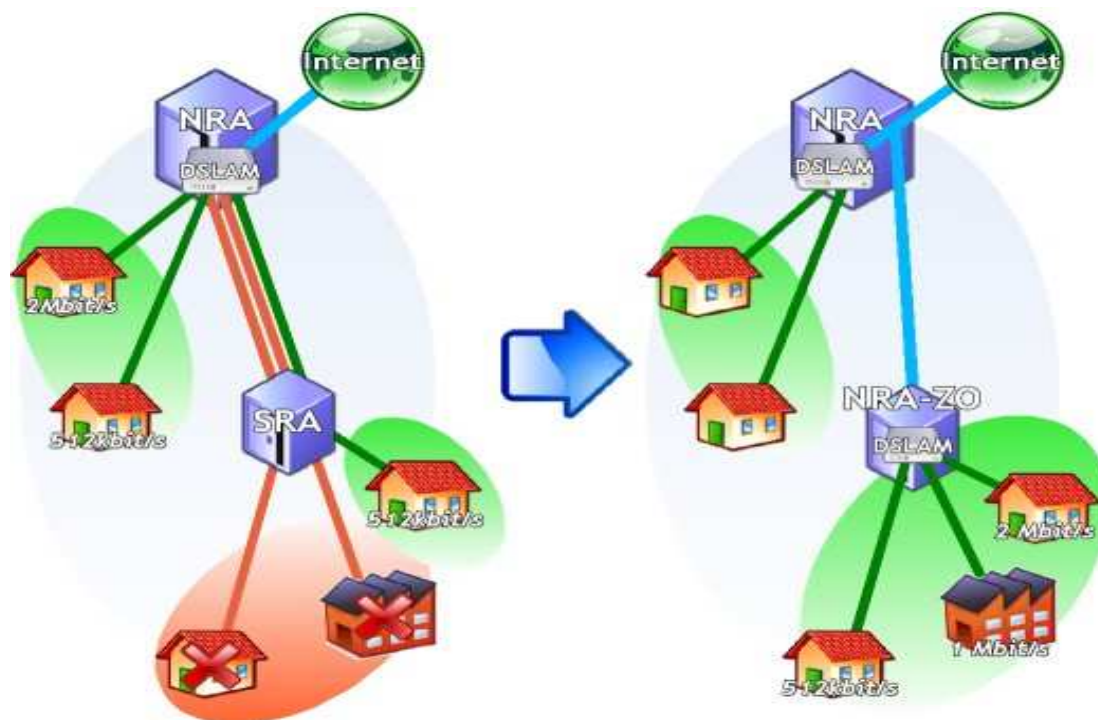
Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant

B- Le haut débit sur la commune de Helleville

Actuellement sur la commune la réception n'est pas égale pour tout le monde, puisqu'elle va de 0 kb !!! à 1 Mb. Pour l'améliorer plusieurs solutions sont envisageables.

Première solution

Une réunion a eu lieu à la mairie de Helleville courant avril sur ce sujet, avec des représentants de France Télécom qui nous ont exposé les diverses solutions. Comment sommes-nous alimentés pour les lignes téléphoniques ?



Pour nous le NRA (nœud de raccordement d'abonnés) est celui de Les Pieux, qui alimente les deux SRA (sous répartiteur)

Donc pour le haut débit, plusieurs facteurs sont en jeu. La distance entre le NRA et la maison, la qualité du fil cuivre.

Pour palier la distance entre le NRA /domicile, il existe une solution qui s'appelle le NRAZO (zone d'ombre).

Il agit comme un turbo, il se place juste à côté du SRA. Son prix est de l'ordre de 10000 euros. Pour couvrir toute la commune il faudrait deux NRAZO. Une étude va être lancée pour la faisabilité de l'implantation d'un NRAZO. Tout n'est pas à la charge de la commune, le conseil général, le conseil régional, la CCP et d'autres sont partenaires dans le financement.

Pour plus de renseignements

www.degrouptest.com

www.ariase.com/.../nra-noeud-raccordement.html

http://www.ant.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=264

Deuxième solution

Une autre solution pour le haut débit sur la commune consiste à prendre le débit par la voie aérienne. C'est ce que l'on appelle le WIFIMAX, mis en place par Manche Numérique. Il existe deux opérateurs dans la Manche

Comment cela fonctionne t-il ? Une antenne est implantée sur les hauteurs (château d'eau, clocher, etc.), elle diffuse une onde wifi. A votre domicile vous installez une antenne réceptrice qui est reliée à votre modem. Là encore tout le monde n'est pas égal. Certaines zones ne sont pas couvertes, on dit qu'elles sont en zone blanche (sans réception du signal). Pour savoir si vous êtes éligible en WIFIMAX, contactez l'un des deux opérateurs qui viendront tester le signal. Mais attention à bien lire le contrat avant ! Pour certains, si vous avez le signal, il vous installe Internet.

Pour plus de renseignements

<http://www.normandie-sansfil.com/>

Troisième solution : Le satellite.

Cela fonctionne comme pour la télévision. Vous disposez d'une parabole orientée vers le satellite puis de la parabole vers le modem. Là tout le monde peut recevoir cette offre, mais il y a toujours un mais, même si les offres de l'abonnement sont presque compétitives avec le filaire, le service lui, ne l'est pas. En effet par satellite l'offre actuellement n'est pas en illimitée comme pour le filaire ou le WIFIMAX. Bien souvent vous êtes limités en échange de données, environs 2 GO/mois. Ce qui représente environ à peine 3 films en format comprimé achetés sur des sites spécialisés. Si ce n'est que pour des échanges de mail et la recherche d'informations sur le net c'est suffisant. Mais pas pour des téléchargements légaux à outrance.

Cette technologie ainsi que ces offres évoluent très vite.

pour plus de renseignements

www.nordnet.com

www.internetparsatellite.net

Dernière solution

Si malgré tout ça, vous n'obtenez pas internet il vous reste le bas débit sur votre téléphone. Mais là attention à la lenteur de l'affichage des pages.

Pour beaucoup de ces offres, l'installation coûte chère, mais avec la politique actuelle sur l'internet pour tous et le haut débit pour tous, beaucoup d'aides vous sont proposées. Renseignez-vous . Pour plus de renseignements

www.manchenumerique.fr

Grippe

Recommandations pour les personnes malades (A remettre au patient)

Je suis grippé(e) et le médecin qui m'a examiné(e), m'a conseillé de rester à domicile.
Je dois bien suivre ses recommandations et ses prescriptions

JE RESTE CHEZ MOI ET JE M'ISOLE DES PERSONNES DE MON ENTOURAGE

Cette mesure d'isolement doit être mise en place dès le début des symptômes pour éviter la propagation de la grippe au sein de la population et dans mon entourage. Si j'ai la grippe, je suis contagieux(se) dès les premiers symptômes et pendant environ 7 jours. Je me repose. Je bois régulièrement (eau, jus, soupe...).

JE SURVEILLE LES SYMPTOMES DE LA GRIPPE

Pendant cette période à domicile, si je ressens les symptômes suivants :

- reprise ou augmentation de la fièvre ;
- maux de tête ;
- difficultés respiratoires ;
- fatigue intense et anormale ;

❑ J'APPELLE MON MEDECIN TRAITANT. JE CONTACTE LE 15 (SAMU) UNIQUEMENT EN CAS D'URGENCE

Des conseils me seront prodigués et je serai pris(e) en charge, si nécessaire.

Je ne me rends pas de moi-même à l'hôpital.

La grippe est une maladie très contagieuse : comment l'attrape-t-on ?

LA TRANSMISSION DU VIRUS DE LA GRIPPE SE FAIT DE DEUX FAÇONS :

- l'une directe : par les voies respiratoires (toux, éternuements, postillons...)
- l'autre indirecte : par les mains

AINSI, UN MALADE QUI A LA GRIPPE ETERNUE OU TOUSSE.

LES MICROPARTICULES QU'IL PROJETTE CONTAMINERONT :

- les personnes qui sont à proximité et qui vont les inhaler, **c'est la contamination directe** ;
- les objets situés sur la trajectoire ou les mains du malade s'il les a placées devant sa bouche avant de tousser ou d'éternuer. Tout ce qu'il va ensuite toucher sera contaminé : une rampe d'escalier, une poignée de porte ou de fenêtre, un combiné téléphonique, une souris d'ordinateur, un jouet, un papier, un robinet de lavabo, un mouchoir, un billet de banque, etc. **C'est la contamination indirecte.** Il suffit qu'une autre personne touche ces objets et porte ensuite la main à la bouche, au nez, aux yeux pour être, à son tour, contaminée. Il existe des mesures barrières et des actes réflexes d'hygiène qui peuvent casser ces deux chaînes de transmission et nous protéger mutuellement.

J'adopte des mesures d'hygiène pour limiter la transmission à mes proches pendant toute la durée des symptômes, notamment tant que je tousse :

Je m'isole des personnes avec lesquelles j'habite (même pour dormir), si possible dans une autre pièce, ou je respecte avec eux une distance d'au moins un mètre ;
Je réduis les visites au strict minimum et je limite les contacts physiques avec les personnes de mon entourage (serrer la main, s'embrasser, etc.) et en particulier avec les personnes âgées, fragiles ou immunodéprimées, les femmes enceintes ou les enfants de moins de un an ;
Je porte un masque anti-projections en présence d'autres personnes, pour les protéger ;
Je me couvre la bouche et le nez lorsque je tousse ou éternue, si je ne porte pas de masque à ce moment là ;
Je me lave régulièrement les mains au savon ou je les désinfecte avec une solution hydro-alcoolique (disponible en pharmacie) ;
Je pense à aérer très régulièrement les pièces dans lesquelles je me trouve ;
Je ne quitte mon domicile qu'en cas de nécessité pendant la période durant laquelle je suis contagieux et je porte un masque anti-projections si je suis en contact avec d'autres personnes à cette occasion.

Je me désinfecte les mains plusieurs fois par jour pour éviter de disséminer le virus qui s'y trouve

DE MANIERE GENERALE :

Je dois me laver les mains **plusieurs fois par jour** à l'eau courante et au savon (dont l'usage m'est réservé), et systématiquement après avoir éternué, toussé, m'être mouché ou après avoir changé mon masque. **Puis** je me sèche les mains avec une serviette personnelle ou jetable.

OU je me frotte les mains avec une solution hydro-alcoolique jusqu'à ce qu'elles soient sèches.



Dans les moments où je ne porte pas de masque, je me couvre la bouche et le nez lorsque je tousse ou que j'éternue

Avec un mouchoir à usage unique puis je jette mon mouchoir dans une poubelle fermée si possible par un couvercle et équipée d'un sac plastique. Je me lave les mains après avoir jeté le mouchoir.

Avec les mains, si je n'ai pas de mouchoir et si je peux me les laver immédiatement après.

Avec le bras ou la manche, si je ne peux pas me laver les mains rapidement.

J'évite tout contact physique avec les mains ou les bras en attendant de pouvoir les laver ou désinfecter.

Je porte un masque en présence d'autres personnes pour les protéger

POUR QUE LA PROTECTION SOIT OPTIMALE,



Lorsque j'ôte le masque, je veille à ne toucher que les attaches.

Je le jette immédiatement après chaque usage **dans une poubelle si possible équipée d'un couvercle** et contenant un sac plastique que je ferme avec un lien lorsqu'il est plein. L'élimination se fait par la filière des ordures ménagères. Un double emballage est recommandé pour préserver le contenu du premier sac en cas de déchirure du sac extérieur, lors de la collecte. **Je me lave ensuite les mains.**

Je pense à adopter quelques réflexes de prévention supplémentaires

Je ne mélange pas mes effets personnels avec ceux des autres (linge de toilette, serviette de table,...). Lors d'un repas, je ne partage pas assiette, verre et couverts.

Je nettoie les surfaces et les articles partagés avec d'autres (poignées de porte, chasse d'eau, télécommande, téléphone...) au savon et à l'eau chaude ou avec les produits ménagers habituels.

Il n'y a pas lieu de mettre en place un circuit de lavage particulier pour les objets courants (serviette, vêtements, couverts, etc.).

Je ferme bien le sac plastique de la poubelle (avec masques et mouchoirs usagés). L'élimination se fait par la filière des ordures ménagères. Un double emballage est recommandé pour préserver le contenu du premier sac en cas de déchirure du sac extérieur, lors de la collecte.

Pour plus d'information

Information « pandémie grippale » au **+33 (0)825 302 302**
(0,15€ /min depuis un poste fixe en France)

Sur Internet vous pouvez consulter :

- le site du ministère de la santé et des sports
<http://www.sante-sports.gouv.fr/>
- le site interministériel traitant des menaces pandémiques grippales
<http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/>
- le site de l'institut national de prévention et d'éducation pour la santé
<http://www.inpes.sante.fr/>
- le site de l'institut de veille sanitaire
<http://www.invs.sante.fr/>



Informations diverses

Recensement

Depuis le 1 janvier 1999, tous les jeunes français, garçons ou filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire. La mairie vous remettra une attestation de recensement. Très important il faut garder ce document qui vous sera réclamé pour toute inscription à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, Bac, permis de conduire et même pour la conduite accompagnée)

Par la suite vous effectuerez votre journée d'appel de préparation à la défense En fin de cette journée un certificat vous sera remis. Ce certificat obligatoire est à garder très précieusement, il vous sera demandé pour tout concours ou examen,

A la mairie il vous faudra présenter le livret de famille.

Pour plus d'informations :

Csn de caen

Quartier Lorge

Rue neuve bourg l'abbé

14000 caen

csn-cae@dsn.sga.defense.gouv.fr

Bus scolaire

A partir de la rentrée une modification a lieu sur le transport scolaire.

Pour le transport des enfants de primaire et maternelle il n'y a pas de changement.

Pour le collège, le lieu de prise du bus par les enfants se fera devant le parking de l'école, au sud de l'église.

Le plus gros changement c'est pour la ligne Manéo. Dorénavant l'arrêt se fait au même endroit que pour le collège et le primaire. Pour les horaires reportez- vous à la brochure de Manéo ou contactez la société Manéo. Soyez très vigilants quant aux horaires et à l'arrêt des bus. Si vous rencontrez des problèmes, prévenez la direction des transports au numéro suivant et faites-leur part de vos problèmes.

0 800 150 050

maneo@cg50.fr

Repas des anciens

Comme chaque année la commune organise le repas des anciens. Celui-ci aura lieu le samedi 19 septembre 2009

Informations diverses (suite)

Renouvellement des pastilles d'iode

Depuis 1997 le gouvernement a souhaité que les populations situées dans le périmètre du plan particulier d'intervention (PPI) nucléaire puissent disposer à titre préventif de comprimés d'iode stable.

Dans l'organisme, l'iode est capté assez spécifiquement par la glande thyroïde. La prise de ces comprimés aurait pour but de saturer les capacités de fixation de la thyroïde avec de l'iode stable non dangereux et d'empêcher ainsi la fixation ultérieure dans la glande d'iode radioactif, émis en cas d'incident/accident. Cette démarche bien que séduisante sur le papier fait l'objet de nombreuses critiques quant à sa mise en œuvre effective et son efficacité. De plus son action éventuelle se limite à l'iode et est inefficace vis-à-vis des autres atomes radioactifs émis.

Néanmoins, comme l'on dit souvent : si ça fait pas de bien cela ne fait pas de mal, alors autant avoir ces pastilles chez soi

Depuis le 15 juin 2009, vous avez dû recevoir à votre domicile un courrier vous avertissant que vous pouviez avec votre bon, venir retirer dans une pharmacie vos pastilles d'iode.

Ces pastilles d'iode ne doivent être prises que sur consigne du préfet uniquement. Information qui sera relayée par les radios locales. Il s'agit donc de bien garder ces boîtes qui, espérons-le, comme les précédentes, ne serviront pas. Si pour une quelconque raison vous n'avez pu vous rendre dans une pharmacie, vos boîtes vous seront expédiées par la poste.

Dans la même optique de prévention prenez bien soin de lire les notices sur le confinement des personnes pour réagir au mieux en cas d'accident.

Un exercice de confinement a d'ailleurs été réalisé à l'école de Helleville et d'Heauville, des remarques ont été formulées et prises en compte. Les enfants ont bien évidemment été au cœur de l'action et tous ont bien compris l'importance du confinement.

En cas de confinement des enfants à l'école, le personnel est formé pour faire face, des vivres et de l'eau sont prévus. Donc pas d'inquiétude à avoir, vous-même restez confinés chez vous.

Ne téléphonez pas à l'école, cela aurait pour but d'encombrer les lignes téléphoniques; surtout n'essayez pas de venir chercher vos enfants, vous risqueriez de vous contaminer et en plus si des barrages sont en place vous ne pourriez pas les franchir.

Le coin des associations

« Les Vivrots »

Le premier dimanche de Juin a vu se dérouler le traditionnel vide-grenier. Comme maintenant plusieurs années, de nombreux exposants avaient fait le déplacement, mais malheureusement le ciel avait décidé de gâcher la fête. Dès la fin de matinée une forte pluie s'est mise à tomber, faisant fuir exposants et badauds.

Espérons pour l'édition 2010 une météo plus clémente

« Bouger à Helleville » : spectacle du Dimanche 21 Juin 2009 à l'auditorium des Pieux

C'est en fin de journée, jour de la fête de la musique que l'association « Bouger à Helleville » a présenté son spectacle de fin d'année à l'auditorium de l'école de musique des Pieux.

Le spectacle a commencé par une pièce de théâtre, « les pièges de la forêt », créée par les enfants. C'était l'histoire d'une famille qui habitait à côté d'une forêt.

Le spectacle s'est poursuivi par une succession de danses très rythmées. Les musiques étaient très variées. Les danses se faisaient en groupe (Les Coccinelles, Les Sirènes, Les Stars et Les Fashions) ou en duo ou en trio. Une grande partie des chorégraphies ont été réalisées par les filles.

Les costumes, différents en fonction du groupe ou de la danse choisie, ont été élaborés par Catherine Bollut et Murielle Bitter en s'inspirant de la demande des enfants.

Un superbe décor très coloré était en fond de scène. Il représentait chaque groupe. Le programme était chargé puisqu'il y avait vingt quatre danses. Le spectacle a pris un nouveau ton cette année puisque les nouveaux équipements de l'auditorium ont fait ressortir le spectacle par la qualité sonore et les jeux de lumière.

Le président de l'association a profité pendant la représentation pour remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation du spectacle. La municipalité de Helleville pour le soutien matériel et financier toute l'année, la communauté de communes pour l'utilisation de l'auditorium, le directeur de l'école de musique pour sa disponibilité et son écoute, les parents pour l'aide sur la préparation des danseuses avant et après les spectacles (Téléthon, foyer résidentiel, le spectacle de fin d'année), les parents qui ont tenu la buvette pendant le spectacle.

L'association repose uniquement sur trois adultes toute l'année, si cette aide n'existait pas cela rendrait l'organisation du spectacle plus difficile. Les techniciens pour le spectacle Jean-Michel, Jonathan et Mathias, mais surtout Amandine et Laurie qui ont encadré des groupes cette année. Il a enfin terminé par Catherine et Murielle qui ont œuvré toute l'année par leur présence chaque Samedi pour monter et faire vivre aux enfants un superbe spectacle.

Les membres de l'association tiennent à remercier les parents qui leurs ont offert en fin de spectacle de superbes bouquets de fleurs et des petites confiseries pour le président.

L'association « Bouger à Helleville » continue ses activités l'année prochaine DANSE, THÉÂTRE et le CENTRE DE LOISIRS et a fixé un rendez-vous l'année prochaine pour un nouveau spectacle avec des surprises à venir.



Jean-Pierre Bitter

Une figure historique d'Helleville **JEAN-BAPTISTE LE CARPENTIER (1759-1829)**

C'est à Helleville qu'est né le 1^{er} juin 1759 l'une des principales figures de la Révolution dans la Manche : Jean-Baptiste Le Carpentier. Sa maison natale est toujours visible au n° 9 dans le hameau de Quetteville. Ses parents, Marin Le Carpentier et Suzanne Delallée, étaient des cultivateurs.

D'Helleville à Valognes

Après ses études à Valognes, Le Carpentier épouse en 1787 Marie-Françoise Binet de la paroisse de Gonneville et achète un cabinet d'« huissier » dans cette même ville. En 1790, il fonde avec quelques amis la société *Les Amis de la Constitution*, affiliée aux Jacobins de Paris, qui entend « régénérer » Valognes. En 1792, Le Carpentier est élu à la Convention, la nouvelle assemblée constituante élue selon un suffrage quasi universel. Ainsi promu député de Valognes, Le Carpentier gagne Paris avec sa femme et ses deux jeunes enfants.

Le Conventionnel

Lors de la première séance de la Convention le 21 septembre 1792, Le Carpentier se rallie aux Montagnards Robespierre, Danton et Marat, la gauche de l'assemblée. Au procès de Louis XVI (déc. 1792-janv. 1793), 8 députés de la Manche sur un total de 13 votent la mort du roi, dont Le Carpentier.

Depuis l'été 1792, « la patrie est en danger ». Les armées prussiennes et autrichiennes, encouragées par les émigrés français, ont envahi le territoire et menacent Paris. A partir de mars 1793, la guerre de Vendée et la chouannerie terrorisent la population. Aux difficultés militaires s'ajoutent les difficultés économiques et sociales. D'où l'envoi par la Convention de députés en mission dans les départements pour organiser la répression des activités contre-révolutionnaires et lutter contre les « accapareurs ». Dans la Manche, 2 députés sont désignés : Le Carpentier, élu de Valognes, et Letourneur, élu de Granville.

Le Carpentier revient donc dans son département natal en août 1793. Chargé d'appliquer la « loi des suspects », qui légalise la *Terreur* à partir de septembre 1793, Le Carpentier poursuit les nobles et les prêtres réfractaires (n'ayant pas prêté serment à la *Constitution civile du clergé*), les émigrés et leurs familles, les officiers suspectés de trahison, les spéculateurs, les déserteurs, les espions. La plupart des fonctionnaires de l'administration d'Ancien Régime sont écartés ou incarcérés.

A Granville, menacée par les royalistes en quête d'un port pour faire la jonction avec l'Angleterre alliée, Le Carpentier, à la tête de 5000 hommes, met en déroute 20 000 Vendéens. A ce titre, il est représenté sur une peinture de Maurice Orange intitulée « Le siège de Granville (14 novembre 1794) » et exposée dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Granville. La victoire de Le Carpentier accroît son prestige auprès du Comité de salut public qui lui confie de nouvelles missions, notamment à Saint-Malo également menacé de siège.

Le Carpentier est de retour dans la Manche en 1794. Le régime de la *Terreur* s'est encore durci. Les perquisitions et les arrestations reprennent. C'est le début des « fournées de la Manche » décrétées par le gouvernement, à Coutances puis à Carentan, Valognes et Cherbourg. Des dizaines de personnes sont promises à la mort qui seront sauvées par le 9 Thermidor.

La chute du « bourreau de la Manche »

La journée du 9 Thermidor (27 juillet 1794) entraîne la chute de Robespierre et de ses alliés jacobins. Le Carpentier rentre à Paris le 19 août 1794. A la Convention, les accusations se multiplient contre Le Carpentier surnommé « le bourreau de la Manche ». « On crie justice contre ce proconsul féroce qui fait ses délices des maux du peuple, contre ce buveur de sang français ».

Le 23 mai 1795, Le Carpentier est déporté au fort du Taureau à Morlaix. Il n'y restera pas longtemps. Interné à Brest, il est bientôt libéré grâce à l'amnistie générale décrétée le 13 Vendémiaire (5 octobre 1795).

De retour à Valognes comme « huissier », Le Carpentier ne fait plus parler de lui jusqu'au vote de la loi sur les régicides le 12 janvier 1816. Contraint de s'exiler, il choisit l'Angleterre mais une tempête détourne son bateau sur Guernesey. Il rentre en France le 11 mars 1816, à Diélette. Bien que traqué, il parvient à se cacher pendant 3 ans dans le canton des Pieux jusqu'à son arrestation le 6 novembre 1819. Il meurt dans les cachots du Mont-Saint-Michel le 27 janvier 1829. Inhumé, après avoir été décapité, sur les bords du Couesnon, il est ensuite relevé et enterré au cimetière des Buternes à Ardevon. Son crâne, un temps conservé, a disparu au début du 20^e siècle.

La figure de Jean-Baptiste Le Carpentier reste aujourd'hui controversée. Certains biographes le rendent responsable de toutes les exécutions qui ont eu lieu pendant sa mission et le décrivent tel un « arriviste sanguinaire, gonflé d'orgueil », motivé par la haine des aristocrates et des riches. C'est le « bourreau de la Manche ».

D'autres historiens louent « le sauveur de Granville » et l'administrateur qui a accompli un énorme travail dans le département, en jetant notamment les fondations du 1^{er} arsenal de Cherbourg. Selon eux, il s'est efforcé, dans un contexte difficile, d'appliquer les lois de la Convention afin de sauver la République et n'a prononcé aucun jugement sommaire.

Enfin, rappelons que son frère **Augustin Le Carpentier (1762-1846)**, né et mort à Helleville, fut curé constitutionnel de Flamanville de 1791 à 1794.

Myriam Buanic

Hellevillaises, Hellevillais,

Hellevillais moi-même et récent créateur d'une structure de bateau école implantée dans la Hague je vous propose une session de permis côtier au sein de la commune.

Exceptionnellement le tarif pratiqué sera dégressif suivant le nombre de candidat, cette formation s'adresse aux adultes mais aussi aux enfants qui auront 16ans à la date de l'examen. Les 4 ou 5 cours en salle se dérouleront sur la commune suivant les jours et les horaires que nous aurons déterminé ensemble lors de la réunion d'information. Je vous validerai la pratique sur le plan d'eau de Cherbourg après au minimum 3 heures de cours particulier de pilotage.

La réunion d'information se déroulera à la salle St Pierre de HELLEVILLE le Dimanche 18 OCTOBRE 2009 à 11h00 précise, je répondrais avec plaisir à toutes vos questions.

Les tarifs sont les suivants : (hors timbres fiscaux 98€ par candidat).

Pour 5 élèves 280 €
Jusqu'à 8 élèves 265 €
Jusqu'à 12 élèves 250 €

Je vous offre le livret du candidat (8€) et vous prête les supports de formation.



Vous trouverez le bateau école utilisé pour la pratique.
Il est amarré au ponton W 04.
(Près du pont Tournant à Cherbourg)

Philippe OMONT
Le Dirigeant Formateur LATITUDE
En espérant vous voir nombreux.
Très cordialement.

Site internet (taper l'adresse) :

www.latitude-bateauecole.com

Agrément affaires Maritime de Cherbourg N°50029

Autorisation d'enseigner N°21792

LATITUDE
Rue Franche Comté BP311
50100 CHERBOURG OCTEVILLE
Siret : 510 902 299 00013 (E.I) Philippe OMONT

France Télé Numérique

(Extraits du communiqué reçu en mairie le 21 juillet 2009)

Monsieur le maire,

Comme vous le savez le passage à la télé numérique sera mené sur la zone de Cherbourg et du nord Cotentin d'ici au 18 novembre prochain. Un plan de communication débutera le 11 septembre pour se clore à la date du basculement au numérique, le 18 novembre... Nous vous ferons parvenir, début septembre, un ensemble d'outil de communication que vous pourrez utiliser à votre convenance. cela permettra à chaque téléspectateur d'être informé des changements à venir et des adaptations techniques à effectuer pour continuer à recevoir la télévision après le 18 novembre.

L'Etat porte une attention particulière à la population qui ne sera pas en mesure, quel qu'en soit les raisons, d'opérer les changements nécessaires. Sa vigilance est d'autant plus grande qu'il s'agit en général d'un public pour qui la télévision constitue une des seules sources de loisir.

Un accompagnement spécifique des personnes pouvant apparaître comme les plus fragiles face au changement a été mis en place. « Cet accompagnement renforcé » vise à offrir aux personnes de plus de 70 ans et ou en invalidité à plus de 80% l'installation de l'adaptateur directement à domicile. De même sous certaines conditions de ressources, l'Etat pourra accompagner financièrement l'acquisition du matériel technique.

Il restera toutefois une frange de la population, non éligible aux différents dispositifs, et pour qui le passage au numérique restera un problème. Nous souhaitons donc pouvoir mettre en place pour ces téléspectateurs, un vaste dispositif d'entraide appelé « accompagnement solidaire ». Ce dispositif consiste à apporter l'information directement auprès des personnes fragiles et éventuellement à les accompagner dans les adaptations techniques de base.

En tant qu' élu de proximité nous comptons sur vous pour être artisan de cet accompagnement solidaire. Une session de formation doit être organisée pour vous permettre de mieux comprendre les modalités pratiques de passage au numérique et de maîtriser les bases techniques élémentaires de raccordement à un adaptateur numérique.

En vous remerciant de votre engagement solidaire ...

Dernière minute

Pour aider la conseil municipal dans ses démarches pour améliorer le haut débit sur la commune, il serait intéressant que vous lui communiquiez l'option que vous souhaitez retenir. D'avance, merci.

Offres d'emploi

La commune recherche un particulier qui accepterait moyennant un euro symbolique de prendre à sa charge le nettoyage des « chasses » communales en échange du bois récupéré. Si intéressé, prendre contact avec la mairie.

En vue du recensement, qui doit avoir lieu en février 2010, la commune recherche un (une) agent recenseur. Pour plus de renseignements et/ou faire acte de candidature contacter la mairie avant janvier 2010.